

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit Janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 22 Janvier 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 28 – REPRESENTEE : 1.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, MM. BROUTIN Ludovic et COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSEE : Mme CAMELIN Christine (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. MORMANN Nolann et BROUTIN Ludovic.

OBJET :	<i>Participation aux frais de repas des restaurants scolaires des écoles privées – 2016</i>
----------------	---

N° 2016 / 01 / 09

L'aide des collectivités territoriales au coût de la restauration scolaire des écoles privées, ne constitue pas une dépense obligatoire.

Il appartient à l'organe délibérant de chaque collectivité d'apprécier dans quelle mesure celle-ci participe à la restauration des élèves scolarisés dans l'enseignement privé, dans la limite, toutefois, de sa participation à la restauration des élèves scolarisés dans l'enseignement public.

Considérant les négociations engagées avec les 3 OGEC blinois pour conventionner l'évolution des dotations versées pour la période 2016 - 2020.

Considérant que ces négociations n'ont pas pu aboutir en fin d'année 2015, et qu'elles se poursuivront en 2016 et afin de donner de la visibilité aux OGEC dans l'évolution de leurs dotations.

Il est proposé d'accorder un montant de 1,68€/repas/rationnaire aux élèves de BLAIN fréquentant les restaurants scolaires des écoles privées de la Commune (St Roch de BLAIN, ST EMILIEN et ST OMER).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Vu l'avis favorable de la Commission Education- Enfance –Jeunesse et Formation en date du 18 Janvier 2016.

.../...

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'allouer une participation de 1,68 € par repas et par rationnaire aux restaurants scolaires des écoles privées de la Commune.

Cette mesure prend effet à compter du 1er Janvier 2016 et un crédit est inscrit au Budget Primitif 2016 pour couvrir cette dépense sur la base des effectifs d'enfants blinois scolarisés dans l'établissement au 1^{er} Novembre 2015.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 1^{er} Février 2016,
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20160128-CM-2016-01-09-
DE
Date de télétransmission : 01/02/2016
Date de réception préfecture : 01/02/2016

Procès-verbal du Conseil municipal du 28 Janvier 2016
Délibération n° 2016 / 01 / 09